

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 031/2026

N° ordre à l'intérieur de la séance : 17/04

Nombre de conseillers :

- en exercice23
- présents21
- votants23
- suffrages exprimés23
- majorité12
- pour23
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :

25/03/2026

SÉANCE PUBLIQUE DU : 1^{er} AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, Le premier avril, à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orlienas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Florence AUDON, Vincent LECOQ, Adeline VEROT, Jean-Christophe VAUTIER, Catherine DAVOINE, Alain ZUCCA, Yasmine BADACHE-DESMAZES, Chantal ROCHER, Hélène CHAUSSEBOURG, Chantal BOUVIER, Agnès LABORIER, Martin GAILLY, David SAINT-PAUL, Matthieu NALLET, Laetitia YU-KOHLER, Martin NOURRIT, Stéphane MONACHON, Mathilde BROS, Benoît DAUTREY, Baptiste BOUVIER.

Absents : Guillaume FREMIOT, Karine DUMAS.

Pouvoir : Guillaume FREMIOT donne pouvoir à Olivier BIAGGI, Karine DUMAS donne pouvoir à Adeline VEROT.

Secrétaire de séance : Catherine DAVOINE.

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner en son sein un correspondant défense. Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense.

Le correspondant défense a pour missions de représenter la Commune auprès des instances civiles et militaires du Département et de la Région et de sensibiliser ses concitoyens aux questions de défense. Ses missions s'articulent autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen ainsi que la mémoire et le patrimoine.

Ceci exposé, M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation du correspondant défense de la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Désigne** Stéphane MONACHON comme correspondant défense de la Commune d'Orlienas ;
- **Charge** M. le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orlienas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

